



## PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE

DU MARDI 15 MAI 2018

**Présents :** Mmes BOURDELLÈS, LOPEZ, MILLAN - MM LAIGNEL, BÉNARD, BRIBET, DELAFOSSE, LANDREIN

**Pouvoirs :** Mme DUREUIL-BOULLIER donne pouvoir à Mme BOURDELLÈS  
M DUCLOS donne pouvoir à M LANDREIN  
M POINTE donne pouvoir à M LAIGNEL  
Mme VALLÉRIE donne pouvoir à M BÉNARD  
M LE GRAND donne pouvoir à Mme LOPEZ  
M LE TIRANT donne pouvoir à Mme MILLAN

**Absent excusé :** M GUIVARC'H

**Secrétaire de séance :** Mme Chantal LOPEZ

La séance s'ouvre à 20h30

**Approbation du Procès-Verbal du conseil municipal du mercredi 4 avril 2018 à l'unanimité**

Demande de M LAIGNEL, maire, de procéder à l'ajout d'une délibération : subvention exceptionnelle au profit du comité d'animation.

### **DELIBERATIONS**

**1- Avenant n° 1 au contrat de maîtrise d'œuvre, modification des honoraires suite au coût définitif des travaux à l'APD PRO à 376.700 € HT**

M le Maire fait savoir au Conseil municipal qu'un avenant au contrat de maîtrise d'œuvre est nécessaire suite à coût définitif des travaux à l'APD-PRO validé à 376.700 euros HT. Le taux initial des honoraires au marché de base s'élève à 9%, le montant définitif des honoraires est donc de 33.903 euros HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide la modification des honoraires à 33.903 euros HT.

Vote : adopté à l'unanimité

**2- Tarif cantine, garderie périscolaire pour l'année scolaire 2018-2019**

Le conseil municipal propose d'augmenter les tarifs du restaurant scolaire de 0.5% pour l'année scolaire 2018/2019 (sous réserve de l'accord de la commune de Bougy) :

Tarifs au 1 <sup>er</sup> septembre 2018	Enfants habitant les communes de Baron sur Odon et Bougy	Enfants habitant hors des communes de Baron sur Odon ou de Bougy
Repas pour un enfant en maternelle	4,05	4,42
Repas pour un enfant en primaire	4,16	4,55
Repas exceptionnel ou commandé hors délai (maternelle & primaire)	5,44	5,98
Participation par jour pour un enfant ayant un Projet d'Accueil Individualisé (PAI)	1,29	1,41

Repas adulte : 5.03 euros

Le conseil municipal propose d'augmenter les tarifs de surveillance extrascolaire de 1% pour l'année scolaire 2018/2019 (sous réserve de l'accord de la commune de Bougy) :

Tarifs au 1 <sup>er</sup> septembre 2018	Enfants habitant les communes de Baron sur Odon et Bougy	Enfants habitant hors des communes de Baron sur Odon ou de Bougy
Surveillance extra-scolaire par 1/2heure indivisible	1,29	1,41
Surveillance extra-scolaire de 7H30 à 7H50 (sur demande écrite des parents)	0,89	0,99

Vote : adopté à l'unanimité

### **3- Autorisation d'adhésion de la Communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon au SDEC Energie**

M le Maire informe le Conseil municipal que par délibération en date du 25 janvier 2018, la Communauté de communes a demandé son adhésion au SDEC Energie.

Il est précisé que la Communauté de communes souhaite adhérer au SDEC Energie à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 pour transférer :

- La compétence « Eclairage public » au titre de la compétence « développement économique » :
  - Pour les zones d'activités communautaires
  - Pour les équipements touristiques
- La compétence « Energies renouvelables » pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur la salle de sport située à Sainte Honorine du Fay

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise l'adhésion de la Communauté de communes au SDEC Energie afin de pouvoir lui transférer les 2 compétences mentionnées ci-dessus.

M Philippe LANDREIN ne participe pas au vote

Vote : adopté 13 pour

### **4- Contrat pour PACK Illumination 4 ans**

M le Maire propose de renouveler le contrat de NAIXIA pour une période de 4 ans, il présente le devis PACK Illumination relatif aux illuminations de Noël, pour un montant de 4.204,80 euros TTC.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte le devis pour un montant de 4.204,80 euros TTC.

Vote : adopté à l'unanimité

### **5- Adhésion au Service commun d'Instruction des Autorisations du droit des sols (SIMAU)**

Le Service d'Instruction Mutualisé des Actes d'Urbanisme (SIMAU) a été créé en 2015. Sa mission est l'instruction des autorisations et des actes d'urbanisme pour le compte des communes adhérentes.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, la Communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon assure la gestion administrative et financière du SIMAU.

Aussi afin de formaliser l'engagement de la Communauté de communes et des communes adhérentes, une convention est établie. Celle-ci a pour objet de fixer les modalités de fonctionnement du service.

M le Maire demande au Conseil municipal :

- D'adhérer au SIMAU au 1<sup>er</sup> janvier 2018
- De l'autoriser à signer cette convention, afin de confier l'instruction du droit des sols au service instructeur créé et dénommé SIMAU
- De l'autoriser à transmettre au service instructeur tous les documents d'urbanisme nécessaires à la mise en œuvre de sa mission

Entendu l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré par 14 voix POUR, le conseil municipal,

- DECIDE d'adhérer au Service d'Instruction Mutualisé des Actes d'Urbanisme (SIMAU) au 1<sup>er</sup> janvier 2018,
- AUTORISE le Maire à signer la convention avec la Communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon,
- AUTORISE le Maire à transmettre au service instructeur tous les documents d'urbanisme nécessaires à la mise en œuvre de sa mission
- AUTORISE la Direction Départementale des Territoires et de la Mer à transmettre à ce service l'historique des documents qu'elle a traité.

#### **6- Rectification délibération du 13/02/2018 concernant les exonérations de CFE**

M le Maire fait part au Conseil municipal de la nécessité de rectifier la délibération prise le 13/02/2018 concernant les exonérations de CFE. Il précise que la délibération de la commune de Baron sur Odon prise en date du 10 février 1992 et non du 19 mars 2010 est devenue sans objet. Il propose de l'annuler.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'annuler la délibération prise en date du 10 février 1992 concernant des exonérations de CFE et charge M le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Vote : unanimité des présents et des représentés

#### **7- Aide au financement de la protection sociale des agents**

Monsieur le Maire propose que l'aide au financement de la protection sociale des agents soit augmentée afin de financer une partie de leur mutuelle. Cette participation avait été fixée à 10 euros par agent et par mois selon la délibération en date du 8 décembre 2015.

Le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré, de modifier l'aide au financement de la protection sociale des agents qui avait été fixée par délibération en date du 8 décembre 2015. L'aide est fixée à 20 euros par agent et par mois à compter du 1<sup>er</sup> juin 2018.

Vote : adopté à l'unanimité

#### **8- Délibération supplémentaire : subvention exceptionnelle au comité d'animation**

Monsieur le Maire propose d'accorder une subvention exceptionnelle de 700 euros au comité d'animation afin de participer au financement du concert des SOULMEN organisé le 2 juin 2018.

Le Conseil municipal décide, après en avoir délibéré, d'accorder une subvention exceptionnelle de 700 euros au comité d'animation afin de le soutenir dans les actions menées pour l'animation de la commune.

M. Gérard Delafosse ne participe pas au vote.

Vote : adopté 13 pour.

## Compte rendu des commissions

### Urbanisme

- Lotissement du Pré d'Oisy, point sur les travaux, Macrolots : la gestion des eaux pluviales va être étudiée pour résoudre les problèmes
- Projet de 3 maisons individuelles par Calvados Habitat, chemin du Mont
- Projet d'arrêté préfectoral pour le renouvellement d'autorisation d'exploitation de la carrière sur la commune de Mouen : prolongation de 20 ans sur le site de Mouen uniquement. Abandon de toute exploitation de la carrière sur Baron sur Odon à compter de janvier 2019.

Dépôt de certificat d'urbanisme : Delle des Perrées – B74 76 77 78  
3<sup>ème</sup> Delle – A844 846  
13 chemin du Pré d'Oisy – AB158  
Hameau Tourmauville – C274 279  
15 chemin du Pont Chalan – A916 918 920  
5<sup>ème</sup> Delle – A455 456 457 458 459 460  
chemin du Pont Chalan – A485  
15 chemin Constantin James – AA107

Dépôt de permis de construire : chemin des Vilains, modification maison individuelle

Bâtiments : agrandissement salle des fêtes, ouverture des plis le vendredi 25 mai 2018 par la commission Bâtiments

Voirie : travaux gaz GRDF SATO

Scolaire : périscolaire : organisation du temps de travail 2018/2019. La suppression des TAP implique des réductions d'horaires pour les salariés, la commission étudie une nouvelle organisation pour réduire l'impact.

### Informations

Actuellement, GRDF n'a pas communiqué si le prolongement du réseau de la mairie à l'église serait réalisé. GRDF est en cours de discussion sur la faisabilité avec le SDEC Energie, réponse en septembre.

Les travaux du chemin de la Basse Franconie à la mairie commencent et entraînent une déviation par le lotissement pour les véhicules venant de Gavrus.

Séance levée à 22h15

Le prochain conseil aura lieu le 12 juin 2018

**La secrétaire de séance**  
**Chantal LOPEZ**

**Le Maire**  
**Georges LAIGNEL**

